

Valbelle, le 26 avril 2024

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2024

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 22 avril 2024 à 19h30.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et DAUMAS.

Excusé : Monsieur RICHAUD.

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant des travaux sur la piste communale de la Troubelle. Accord à l'unanimité des conseillers.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire propose de renouveler les subventions aux associations habituelles qui ont déposé un dossier de demande d'aide.

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- L'ADMR : 500 € (Comme la loi le demande, Mme GONNET ne participe pas au vote)
- L'amicale des pompiers de Noyers : 200€
- FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : 150 €. Monsieur le Maire explique que le FSL permet d'accorder aux personnes les plus défavorisées des aides financières pour l'accès au logement, le maintien dans le logement en cas d'impayés de loyers, les factures d'énergie, d'eau et de téléphone. Le FSL est financé grâce aux contributions du département, de la CAF, de la MSA, des communes, bailleurs sociaux, fournisseurs d'énergie et d'eau.
- Bibliothèque Pédagogique F. RICHAUDEAU : 10€.
- Escapades : 50€
- Crèche des P'tits Loups : 150 €
- Le Cercle de Valbelle : 1000 €.
- La société de chasse « La Fraternelle » : 350€
- Association « jeux-bronnaises » : 200 € (cette association assure des animations dans la vallée du Jabron, y compris à Valbelle)
- UTL Durance Provence : 100 € (cette association a assuré un cours de Tai Chi à la Salle Montebelle cette année)
- LE CRIC : 100 € (cette association gère un garage solidaire qui est fréquenté par des Valbellois, Comme la loi le demande, Mme RENON ne participe pas au vote)

2. DEVIS POMPE CHLORE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la désinfection de l'eau est assurée pour la plus grande partie de l'année par des lampes UV et durant la saison chaude par le chlore. En prévision de cette période Monsieur le Maire explique qu'il faut changer la pompe chlore qui ne fonctionne plus. Le devis de l'entreprise MAGAUD qui assure la maintenance de la chloration et des UV est de 2070 € pour la fourniture et la pose d'une pompe chlore doseur à microprocesseur.

Accord à l'unanimité des conseillers.

3. DEVIS BARNUM.

Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'un barnum pour les festivités a été prévu au budget primitif. Il sera utilisé entre autres lors de la fête de la commune par le Cercle de Valbelle. Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise Intend 24.fr qui concerne un barnum de 6x12 m pour un montant de 1099,79 €. Accord à l'unanimité des conseillers.

4. INFORMATIONS : OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)

Monsieur le Maire rappelle ce point qui a été déjà abordé lors du conseil du 12 décembre 2023. Il informe les conseillers que les communes du département ont reçu un courrier de Monsieur le Préfet, daté du 18 mars, qui :

- rappelle les modalités concernant l'OLD,
- fournit la carte générale de la commune avec le zonage d'application de la réglementation
- fournit une plaquette explicative sur les OLD
- demande à la commune de communiquer les actions réalisées et en cours de réalisation.

Monsieur le Maire propose aux conseillers :

- de joindre au compte-rendu du conseil qui est envoyé à tous les habitants la carte générale de la commune avec le zonage d'application de la réglementation et la plaquette explicative sur les OLD
- De rédiger un courrier pour les habitants de bâtiments ayant une susceptibilité forte aux incendies.

Accord à l'unanimité des conseillers.

5. REFECTION DE LA PISTE DE LA TROUBELLE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de réaliser la réfection de la piste de la Troubelle (nivellement, création de 10 revers d'eau et compactage sur une distance de 1100 mètres). Cette piste dessert le hameau des Granges, des parcelles agricoles et peut être utilisée par les pompiers en cas d'incendie. Le devis présenté par l'entreprise Batrama, qui a déjà fait ce type de travaux l'année dernière sur la piste de la Coste, est d'un montant de 4100 €. Le bordereau des prix est voisin de celui pour la piste de la Coste.

Accord à l'unanimité des conseillers.

6. QUESTIONS DIVERSES

Ramassage des encombrants

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que **le ramassage des encombrants se fera le lundi 27 mai**. C'est l'entreprise SIMLAC qui se chargera de cette opération. Il rappelle que **les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères**. Il explique que la loi n'établit pas de liste des encombrants, mais en pratique il peut notamment s'agir des choses suivantes :

- Meubles (table, chaises, armoire...)
- Matelas et sommiers
- Appareils de **gros électroménager** (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...)

Certains déchets bien que volumineux ne sont pas des encombrants :

- Gravats, qui doivent être amenés en déchetterie
- Pneus usagés, qui doivent être repris gratuitement par votre garagiste
- Bouteilles de gaz, qui doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- Véhicules à moteur (carcasse de voiture), qui doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage.

Les personnes qui ont des encombrants à enlever doivent impérativement remplir le bulletin joint au compte-rendu et le ramener en mairie pour le 21 mai au plus tard.

La séance est levée à 20H30.

Le Maire, VADOT Pierre-Yves

